Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 035-213502735-20251211-CM2025DEC159-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 Décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre, à dix-neuf heures, légalement convoqué, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en Coglès, s'est réuni dans la salle du conseil municipal en séance publique, sous la présidence de Monsieur Daniel HELBERT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
Mr Daniel HELBERT, Mr Rodolphe HAMEAU, Mme Marylène ROUSSEL, Mr Emmanuel BRASSELET, Mr Mickaël JULIEN, Mr Roger MONTHORIN, Mr Didier VALTAIS (arrivé à 20h10), Mr Pascal RÉGNAULT, Mr Christian DUBOIS, Mme Fabienne TRABIS, Mr Didier LERAY, Mme Sylvie DÉAN, Mme Nathalie DEGUYPE, Mme Noëlle CAILLIÈRE, Mme Manuëla DESPAS, Mme Maud LIGER, Mr Eric D'HANGEST, Mme Virginie MALLE et Mme Sabrina GUENÉE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Maud LIGER.

Nombre de Conseillers Municipaux :

En exercice : 19

Présents à l'ouverture de la séance : 18 - Quorum réuni

Date de la convocation :

04 Décembre 2025

CM2025-DÉCEMBRE-N°159
OBJET : AMÉNAGEMENT DU CENTRE BOURG – VALIDATION DE LA PHASE FINALE N° 02

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal, la délibération n° CM2024-JUILLET-N°107 en date du 11 Juillet 2024, concernant le marché pour la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du centre bourg qui détermine le cabinet PRIGENT et Associés pour ce dossier.

Suite à la réunion en date du 02 Décembre 2025, le cabinet PRIGENT et Associés présente la phase finale 2 de l'étude de l'aménagement du centre bourg à savoir le scénario retenu lors de la réunion du 04 Juin 2025.

Le dossier complet a été adressé à tous les membres du conseil municipal et Monsieur le Maire, demande à l'assemblée de se prononcer sur ce dossier.

Après avoir entendu l'exposé du Cabinet PRIGENT et Associés, et en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, quorum réuni – 19 élus présents et 19 élus votants :

- Valide la phase finale n° 2 de l'étude de l'aménagement du centre bourg à savoir le scénario retenu lors de la réunion du 04 Juin 2025.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations
A Saint-Germain-en-Coglès,
Le 12 Décembre 2025.
Le Maire,
Daniel HELBERT.